



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : Sail for Vince

Dates complètes : Le 11 Avril 2010

Lieu : Veerse Meer (RCN schotsman)

Autorité Organisatrice : CVD, SNEF et AS Ponant Belgium

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012*
- 1.2. Les règles de classes ponant et 490,
- 1.3. les prescriptions de la FRYB,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) Ponant et 490.
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en Belgique doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'appartenance à leur classe respective
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en Belgique devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Ponant & 490	10€

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date : 11/04 de 9h à 10h15

5.2. Un briefing se déroulera avant de départ des bateaux de la plage.

5.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
11/04/10	10h30	Ponant 490

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 11/04.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront annexés aux instructions de courses.

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 3.

8.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points a Minima de l'Annexe A.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Vers 16H table de prix
-

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FRYB devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- Philippe Gallet : tresorier@ponant.org
- Jonathan Stouder : president@ponant.org

En allant sur le site du centre de vacances RCN, vous trouverez un plan d'accès :
www.rcn.nl